



Litige copropriété . responsabilité propriétaire/ locataire

Par **Dom**, le **30/03/2008** à **08:58**

Un des propriétaires d'une copropriété loue des studios . Ses locataires ont détérioré des parties communes (Tags sur les murs , boîtes aux lettres) Constat de police effectué . Contre qui la copropriété doit elle se retourner pour réparation ? Le propriétaire?Le ou les locataires (qui ne sont pas forcément solvables) ?,une assurance propriétaire?
Merci d'avance